

Lettre d'information de Pénombre

association régie par
la loi du 1^{er} juillet 1901

Juillet 2003 – numéro 34

Toutes les ombres parlent du soleil, à voix basse
Emmanuel Carnevali, Poète maudit (1919)

Palmarès et classements

MAIS, QUI POUSSE à publier tant d'incessants palmarès ? Qui nous pousse à les lire ? Et, quel fructueux marché médiatique excite ainsi les éditeurs ? Classement des lycées, des villes, des hôpitaux, des auto-radios, des nations, des vedettes, des tribunaux. Le palmarès renvoie notamment à des souvenirs scolaires, triomphaux ou douloureux. Il résonne de la gloire des compétitions sportives. Mais, transposer, par exemple, aux lycées ou aux hôpitaux cette façon de « hiérarchiser les mérites » peut-il aider les citoyens ou même les pouvoirs publics à améliorer l'éducation et la santé ?

Que vous soyez informé des avantages du collège où vous allez inscrire vos enfants ou des qualités du téléviseur que vous allez acheter, soit ! Mais allez-vous déménager parce qu'on vous apprend que telle ville offre un mieux-vivre par rapport à celle où vous êtes ? Ou, irez-vous braquer votre prochaine banque en fonction de l'indulgence supposée du tribunal local ?

Déjà Pénombre s'est intéressée au phénomène (voir « C'est la note qui compte », *Lettre grise* n° 7, printemps 2002). La question n'est pas close. Voici donc, parmi les autres textes du présent numéro, une nouvelle livraison.

Un palmarès soulève des questions techniques : comment synthétiser en une seule note des qualités *a priori* sans commune mesure, ramener à un classe-

ment unidimensionnel la diversité des choses ? Ne se pourrait-il pas que, selon la façon de procéder, le résultat soit très, très différent ? Et puis, est-on sûr de ce que veut vraiment dire le résultat ? Un fort taux de réussite au bac veut-il bien dire que l'enseignement de ce lycée est excellent ? ou bien, qu'il avait sélectionné à l'entrée les meilleurs élèves ?

La question qui vient ensuite est : à quelle fin ce classement a-t-il été construit ? Il est souvent détourné pour d'autres usages. Les exemples abondent. En voici deux. Le ministère de l'Éducation avait établi des indicateurs de performance pour permettre aux équipes pédagogiques des lycées de réfléchir ; les parents en ont fait un critère de renommée pour tenter l'inscription dans le « meilleur » lycée possible. La direction des hôpitaux collationne des données pour orienter les financements hospitaliers (PMSI) ; un publiciste se les est fait communiquer pour établir un palmarès de la qualité des soins. Dans les deux cas, la technique avait ses limites, qui ont été franchies avec un renfort de publicité de la part de journaux à sensation.



Par delà la validité du calcul et la pertinence de l'usage (toutes deux souvent malmenées), d'où vient cet appétit de classements ? Le succès médiatique ne fait que constater un fait de culture. L'enfant regarde si son frère a plus de gâteau dans son assiette. Nous sommes fiers des médailles d'or de notre pays comme si nous étions pour quelque chose dans la performance de notre champion. Le mérite de celui qui a manqué la médaille de quelques centièmes de seconde est effacé. L'hôpital qui a eu quatre morts là où un autre, peut-être par chance, n'en a eu que trois passe pour mauvais, etc. Puéril ? peut-être ; mais, bien exploité !



*Levant ma coupe, je convie le clair de lune ;
Voici mon ombre devant moi : nous sommes trois.
La lune, hélas, ne sait pas boire ;
Et l'ombre en vain me suit.
Compagnes d'un instant, ô vous, la lune et l'ombre !
Par de joyeux ébats, faisons fête au printemps !
Quand je chante, la lune indolente musarde ;
Quand je danse, mon ombre égarée se déforme.
Tant que nous veillerons ensemble, égayons-nous ;
Et, l'ivresse venue, que chacun s'en retourne.*

Li Po (VIII^e siècle)

OPINION ET POURCENTAGES

L'opinion fait-elle l'opinion ?

UN GROS titre barre la une du *Parisien-Dimanche* du 25 mai 2003, jour des grandes manif : « crise sociale : 74 % des Français pensent que ça va durer ».

Nous ne mettons en cause ni le fait que les Français aient cette opinion, ni la méthode pour le mesurer, ni la forme parfaitement claire de la publication. Mais on peut s'interroger sur l'effet produit. (Pénombre, c'est « l'usage public du nombre »). À lire ce résultat, présenté avec toute la force d'un fait massif, on se convainc que l'Opinion est convaincue de la durée de la crise, c'est-à-dire que les Français *constatent* que la crise est durable. Cela induit qu'elle est réelle et forte et qu'il n'y a rien à faire contre. Cela peut même induire de la sympathie pour les acteurs de la crise : les syndicats ont bien raison de s'opposer aux projets pervers du gouvernement ; ou, le gouvernement a bien raison de ne pas céder à la démagogie des syndicats. Renforcer de telles opinions, c'est par exemple convaincre les indécis du bien-fondé des manifestations, les inciter à y aller et donc en assurer le succès.

On mesure là le rôle que la presse peut jouer, non seulement pour relater ce qui se passe, mais pour en infléchir le cours. Et, avant elle, ceux qui commanditent le sondage qui, révélant l'état de l'opinion, va permettre cette influence en retour sur elle. Où le propos informatif devient « performatif ».

Du reste, on pourrait citer des exemples inverses (peu connus précisément parce que ce sont des exemples de silence) : j'ai le souvenir, au début des années 80, d'une entreprise de 800 salariés qui a été liquidée sans que ceux-ci soient secourus, alors que la presse et la France s'étaient presque en même temps mobilisées des semaines durant pour défendre l'emploi à la liquidation d'une entreprise de moins de 100 personnes.

Sans doute, ces errements ne mettent pas spécialement en cause l'usage des chiffres et donc il s'agit d'un problème plus vaste, de communication et d'émotion. Il reste que les chiffres y sont parfois convoqués comme dans le cas présent, comme vecteurs de l'influence de l'opinion sur elle-même.

René Padieu

80% ? C'est magique !

Il existe un pourcentage magique : 80 %, si présent dans la presse, le débat, la publicité, le rapport ou l'étude que l'on n'y prête plus attention et qu'il serait lassant d'en faire la recension. Quelques exemples pourtant : « 80 % des automobilistes s'estiment bons conducteurs », « 80 % des jouets vendus en France sont fabriqués en Chine », « 80 % de la production d'huîtres est écoulé au moment des fêtes de fin d'année » ou encore selon *Marianne* du 7/04/03, la guerre en Irak est rejetée « par 80 % des peuples ».

Parfois, c'est le feu d'artifice ! Dans la même page du *Monde* du 27/03/03 : « Les membres de l'ex-parti gaulliste totalisent près de 80 % des voix » aux élections des délégués de l'UMP et, pour le ministre de la Santé J.-F. Mattei, « 80 % des femmes entre 50 et 74 ans doivent pouvoir bénéficier du dépistage du cancer du sein ». Dans les débats entre spécialistes du pénal, c'est : « le parquet classe 80 % des affaires », « l'activité policière est à 80 % réactive ».

Les plus grands aussi sont séduits : Édouard Balladur : « 80 % des électeurs de droite souhaitent qu'il n'y ait qu'un seul grand parti à droite », et le regretté Pierre Bourdieu expliquant la faiblesse du mouvement alter-mondialiste par le constat qu'il dépense « 80 % de son énergie sous forme de frictions, de tensions, de conflits » (*Le Monde Diplomatique*, février 2002).

Mais il peut avancer masqué : « La démission des parents n'explique que 20 % de la délinquance des mineurs », selon un expert au « *Téléphone sonne* » de *France-Inter*. Elle ne permettrait donc pas d'expliquer les 80 % restants ! « Il n'y a que deux mineurs délinquants sur dix qui sont des récidivistes » affirma au cours d'un important colloque le dernier garde des sceaux de la gauche. Donc, 80 % ne sont pas récidivistes ! Ces deux-là espéraient à juste raison que la conversion se ferait spontanément, tant 80 % nous est familier. Ce qui aurait été compliqué si l'un avait dit que la démission des parents n'explique que 26,7 % de la délinquance et l'autre qu'il n'y a que 26,4 % de délinquants qui sont récidivistes.

Pourquoi un tel succès ? Pourquoi l'utilise-t-on pour compter des choses si différentes ? D'abord, 80 % est plus facile à dire que tous ses voisins de parler : 77 %, 78 %, 79 %, 81 %, 82 %. Dans ce cas, ce sera : « 80 % environ », « presque » ou « à peu près » ou « plus de 80 % ». Ensuite, il n'a pas d'équivalent litté-

raire commode. Par exemple, si c'est 77 %, « 80 % environ » est bien mieux que « plus des trois quarts ».

Déjà qu'il faut avec « les trois quarts » se souvenir des histoires de parts de gâteaux de l'institut, alors « plus des trois quarts », c'est vraiment indigeste ! Surtout 80 % n'a pas d'équivalent aussi solide, subtil, équilibré. Par exemple, pour faire autorité « les trois quarts » c'est bien mais quelqu'un peut intervenir, du genre : « Vous avez sans doute raison, mais ne feignez-vous pas d'ignorer qu'un Français sur quatre tout de même, et ce n'est pas rien, ne partage pas, etc ».

Avec 80 %, on ne court pas ce genre de risque. Armé seulement de 20 %, qui osera contester ! Mais il reste plus fin que les gros d'en haut en laissant croire que la porte du débat est entrouverte tout en sachant que personne ne la franchira, à moins de parler au nom des sectaires, des égarés ou des loups solitaires. 80 %, c'est du bon dosage.

En effet, au-dessus c'est suspect : « plus de 80 % » passe encore, mais 90 % et davantage, non ! C'est trop, ce n'est pas sérieux, ça fait score d'élections au comité central, bourrage de crânes en Irak ou d'urnes en Corse. On se dit que le type a triché, qu'il a appris à compter dans une république bananière ou alors, que s'il cherche avec son pourcentage de mammoth à écraser la discussion, c'est qu'il n'est pas très sûr de lui et qu'on peut alors le titiller.

80 %, lui, c'est le bon poids : assez lourd pour lasser l'argument mais pas trop balourd pour susciter doutes ou railleries. Il n'est pas comme les gros bêtes et les boulimiques du dessus, ni comme les anémiés ou les anorexiques du dessous. Malgré ses rondeurs, il n'a pas de bide, il est même élégant, équilibré, cintré à la taille, tonique, musculeux. Il correspond à la mode. C'est pour ça que nous l'aimons tant. Du reste, il est franc, il vous regarde droit dans les yeux et il parle mieux que le sifflant 60 %, le long 70 % et l'impossible 90 %. Cherchez un pourcentage pour faire autorité et vous tombez forcément sur lui.

Enfin, et en avait-il vraiment besoin pour sa notoriété, les dernières élections présidentielles l'ont mis quotidiennement à la une de toute la presse pendant une quinzaine. Le président Chirac serait-il élu avec plus de 80 % des voix ? Oui, il l'a été ! Un peu comme si l'on avait souhaité manifester de l'admiration... à 80 %.

Jean-Marie Renouard

LA RUBRIQUE DU COMPTEUR

Ma foi, c'est la dernière fois...

DANS la *Lettre blanche* n°33, Serge Chabaud affirmait que le langage courant, avec les *fois plus* ou *fois moins*, viole les règles élémentaires de l'arithmétique. Selon lui, 30 est deux fois plus que 10 (car $30 = 10 + 2 \times 10$) et 5 est moitié moins que 10 mais certainement pas deux fois moins, car d'une quantité quelconque, on ne saurait retirer une quantité double.

Cette façon de présenter les choses n'est pas sans rappeler les règles de calcul des pourcentages (de 10 à 30, l'augmentation est bien de 200 % et 200 % de moins n'est pas une valeur positive, voir *Lettre blanche* n°22, juin 2000). Elle s'oppose à la pratique langagière courante qui serait dans l'abus caractérisé. L'auteur, dans la lettre d'accompagnement adressée à la rédaction, invoquait l'autorité des dictionnaires qui, selon lui, indiqueraient tous que le double, c'est une fois plus, ou une fois autant.

Pendant, la langue a aussi ses règles. Les dictionnaires et les grammaires décrivent l'usage des mots en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Or, *plus* et *moins* sont, entre autres mais surtout, des adverbes comparatifs.

« Tu me haïssais plus, je ne t'aimais pas moins » dit Phèdre à Hippolyte, sous la plume de Racine, cité par le *Petit Robert*. Les exemples donnés par Serge Chabaud sont bien des comparaisons et c'est donc comme adverbes que *plus* et *moins* doivent être compris.

Mais, *plus* et *moins* peuvent changer de catégorie et entrer dans des formes nominales. Pour *moins*, c'est un peu compliqué, je me limite au cas de *plus*. La forme *de plus* entre dans cette catégorie. Le *Petit Robert* cite Gide : « Alissa a deux ans de plus ».

Enfin *plus* est aussi la marque de l'addition dans le langage ordinaire rejoignant ainsi son usage mathématique. C'est alors une conjonction reliant les deux termes de l'addition. Le même dictionnaire cite alors Giraudoux : « Tous les fruits, plus une baie acidulée ».

Comme adverbes comparatifs *plus* et *moins* peuvent être accompagnés d'adverbes de degré absolu. On dira ainsi *beaucoup plus*, *vivement moins*, etc. ou



encore *deux fois plus*, *deux fois moins*. Ces formes sont mentionnées parmi les emplois de *plus* et *moins* comme adverbes par le *Petit Robert*, qui donne l'expression *deux, trois fois plus* à la suite de *bien plus, infiniment plus*. *Plus* et *moins* ne se réfèrent pas ici à l'addition ou à la soustraction. Mais le dictionnaire ne donne pas de formule mathématique précise. Il ne dit pas combien a Paul quand il a deux fois plus que Pierre, qui a 10.

Cette précision se trouve dans la grammaire *Grevisse* (dans ses observations sur les adverbes comparatifs), que je cite maintenant : « Si on marque le rapport d'une grandeur A à une grandeur B en se servant du nom *fois*, on dit d'ordinaire que B est *deux* (*trois*, etc.) *fois PLUS grand que A* ... ou que A est *deux* (*trois*, etc.) *fois MOINS grand* (ou *PLUS petit*) que B ... Cela signifie que B est le double (le triple, etc.) de A. »

Cette explication renvoie à l'usage de *fois*, qui selon le *Petit Robert* sert d'élément multiplicateur ou diviseur dans les expressions *quantité deux fois plus grande, plus petite qu'une autre*. Donc, comme souvent, l'exploration dans le dictionnaire tombe sur une boucle.

Mais Grevisse lève la difficulté par l'exemple ci-dessus et en mentionnant en outre un usage proche de la « règle » de Serge Chabaud. Je cite : « quand le rapport est de un à deux (A est la moitié de B), les formules fondées sur l'idée d'addition (UNE FOIS *plus*, ou UNE FOIS *autant* ou *aussi*) ou de soustraction (UNE FOIS *moins*) sont encore mentionnées

par Robert (à l'entrée *fois*), mais, pour Damourette et Pichon (une grammaire en 8 volumes que je n'ai pas consultée), c'est devenu une « usance », c'est-à-dire une particularité régionale : *Ainsi recouvertes* [de deux paires de mitaines], *les mains de Claire étaient UNE FOIS PLUS grandes qu'au naturel* (G. Roy). *Son raisin revient UNE FOIS MOINS cher que celui du grand domaine* (P. Hamp). »

Pour la dernière citation, je trouve que pour le coup, l'explication de Grevisse ne tient pas la route. Car, dans ce cas, comme le soulignait Serge Chabaud, en admettant l'interprétation soustractive, on arrive à un prix de revient nul !

Ces usages locaux ou anciens sont probablement à relier à l'emploi de *double* comme équivalent de *fois* (ce qui expliquerait la citation étrange de Louis Sébastien Mercier). Selon Grevisse « en ancien français, on considérait simplement la multiplication, et on faisait suivre le numéral d'un des noms *fois*, *double*, *coup*, etc., ou de *tant* ; *trois doubles* (ou *trois tants*) signifiait : *trois fois plus*. » Et il nous rappelle surtout que le latin quant à lui ajoutait bien le produit marqué par le numéral multiplicatif. *Bis tanto longior*, c'est trois fois plus.

« Vin, sel, bois, chandelle, viande, draps, tout a doublé presque de moitié depuis un petit nombre d'années ». Louis Sébastien Mercier, *Le Tableau de Paris* (1781-1787)

Est-il vraiment nécessaire de revenir à la règle latine pour être en accord avec l'arithmétique ? Je ne crois pas. À condition de ne pas confondre *deux fois plus* et *deux fois de plus*, ce qui n'est, grammaticalement et arithmétiquement, pas pareil. Et d'admettre que l'arithmétique ne rend pas raison de tout : « De ses inimitiés rien n'arrête le cours / Quand il haït une fois, il veut haïr toujours » (Racine, *Les Frères ennemis*).

Je ne résiste pas au plaisir de profiter de mon incursion dominicale dans la grammaire, pour ajouter que l'usage de pourcentages comme adverbes de degré est mentionné par Grevisse (parmi les adverbes indiquant des fractions) comme étant d'apparition récente attribuée à l'influence de l'anglais d'Amérique. « Elle me regardait..., victime à cent pour cent » (H. Bazin). Et *quatre-vingts pour cent* fait partie de la liste, réduite à ces deux cas, pour le moment. J.-M. Renouard pourrait proposer une citation pour la prochaine édition de cet ouvrage, il n'y en a pas encore !

Bruno Aubusson de Cavarlay

Encore plus

L'analyse érudite que Bruno Aubusson donne ici des usages de « *fois plus* » et « *fois moins* », selon les grammairiens, réactive chez moi une pensée de plusieurs années. Comme il le signale, « *plus* » est un même vocable qui couvre deux concepts tout à fait distincts : celui d'addition et celui de comparaison. Du reste, les mathématiciens utilisent deux signes différents : deux plus trois, qui font cinq, s'écrit $2 + 3 = 5$; tandis que pour exprimer que 3 est plus que 2, on écrit $3 > 2$.

Je considérais que c'était une faiblesse du français que d'exprimer deux notions par le même terme. Une source de méprise chez le lecteur, mais aussi une marque de confusion chez l'orateur. Un peu comme ceux qui écrivent « quelque soit » au lieu de « quel que soit ». À mon avis, il n'y a pas de raison d'écrire « + 60 ans » pour parler des gens qui ont « plus de 60 ans ». Ou alors, laissez-moi écrire « + 2 60 ans » ! Car, si vous confondez « + » avec « > », je peux bien confondre « deux » avec « de » : l'orthographe diffère, mais ça se prononce pareil... On tombe ici sur le rébus : de nos jours, certains terminent un message par « À+ » voulant dire « à plus tard ».

Je me souviens avoir une fois fait l'erreur de lecture suivante. Dans une publication, un tableau donnait la répartition d'entreprises par tranches de bénéfice ; la typographie était telle que j'ai lu « - 60 kF » comme un déficit, alors que l'auteur parlait de bénéfices positifs inférieurs à 60. Depuis cette expérience, j'ai toujours recommandé à mes étudiants de bien écrire « < 60 kF », de même que « < 20 ans » et « > 60 ans », etc.

Ayant été à l'école en Angleterre, j'avais appris l'addition avec le mot « plus » (three plus two), tandis que l'anglais construit les comparatifs avec l'adverbe « more ». La confusion n'était pas possible. Je prenais l'exemple de l'anglais pour illustrer que la rencontre

« Pénombre est une association indépendante, financée par les cotisations (23 euros, moitié moins pour les étudiants et les chômeurs) » (*Lettre blanche* n° 33). Si on avait écrit « deux fois moins » c'est l'association qui aurait été sommée de verser de l'argent aux adhérents...

F.D.

des deux notions sur le même mot, en français, était de même nature que celle du « cru » qui n'est pas cuit avec un « cru » de Bourgogne (qui n'est en effet pas un vin cuit !) ou le participe du verbe « croire ». Las ! j'ai découvert par la suite que les Anglais utilisent à l'occasion la même écriture fautive : en marquant « + 60 » pour « more than 60 ». Je dois donc me passer du témoignage de la perfide Albion. Mais je persiste à dire qu'il vaut mieux ne pas confondre et qu'une distinction d'écriture est le gage d'une clarté de pensée.

Revenant à « trois fois plus », la question est donc de savoir si ce « plus » est celui de l'addition ou de la comparaison. Or, quand on emploie cette expression, c'est en général pour comparer. On est ici dans l'ordre de la multiplication (2 fois 2 = 4 ; 3 fois 2 = 6 ; 4 fois 2 = 8 ; etc.). « Fois » indique que l'on est dans le registre multiplication-division et non dans le registre addition-soustraction. Et, « plus » ou « moins » indique le sens de l'opération : avec « plus » on multiplie, car on va vers le plus grand, avec « moins », on divise, car on va vers le moins grand.

Voilà ! Ayant écrit ces lignes, avant de les soumettre à Pénombre, je les ai montrées à un ami belge : il m'a dit que j'ai une fois raison ! Voulant dire qu'on ne saurait mieux dire ? ou, qu'il n'y a rien à ajouter ?

René Padieu



Donc, si « moitié moins » c'est 50 % de moins (la moitié de ce qu'on a au départ), « moitié plus » est bien aussi 50 % de plus (soit 1,5 fois). Et si on ajoute encore autant, on a « deux moitiés plus », soit « une fois plus » ! ce qui est égal à « deux fois ».

Donc $1 = 2$. C.q.f.d.

Symétriquement, une fois moins, c'est plus rien. Mais comme « deux fois moins », c'est la moitié, et que « deux fois moins » c'est deux fois « une fois moins », on a $1/2 = 2 \times 0$ ou, en doublant des deux côtés du signe « = », $1 = 4 \times 0 = 0$.

Donc $1 = 0$. C.q.f.d.

R.P.

Une fois encore

Grevisse, dans lequel on trouve toujours matière à réflexion, est beaucoup plus complet, du moins dans mon édition (1964).

Quelques extraits :

« ...si A est la moitié de B, on peut dire, pour la valeur de B, soit avec une idée de multiplication « B est deux fois aussi grand que A », ou « vaut deux fois autant », ou « est deux fois plus grand », ou « vaut deux fois plus », - soit avec l'idée d'addition « B est une fois plus grand que A », ou « vaut une fois plus » ; ...

Exemples : « Cet animal est de la grosseur d'un gros rat, mais une fois aussi long » (Regnard, *Voyage en Laponie*)

« Lampe qui éclaire trois fois plus que les autres » (*Larousse du XX^e siècle*)

« La petite maison dont le toit était deux fois plus haut que la façade » (La Varende, *La sorcière*)

Le latin disait : « altero tanto longior (littéralement : « plus long d'encore une fois autant » ; ce que nous exprimons par « deux fois aussi long », « deux fois plus long »... ; ainsi il ajoutait à la quantité regardée comme unité le produit marqué par le numéral multiplicatif...

Toute l'affaire est donc de savoir si l'idée de l'auteur est d'addition ou de multiplication. Mais on y perd vite son latin.

François Pradel de Lamaze

Il ne faut jamais dire jamais plus

L'édition de la grammaire française dite de Grevisse que j'ai consultée est la 13^{ème}, datée de 1993. La 8^{ème}, datée de 1964, une génération plus tôt donc, diffère effectivement en ce qu'elle met sur le même plan l'idée de multiplication et l'idée d'addition, alors que les auteurs de la 13^{ème} classent nettement *une fois plus* (plus additif équivalent à deux fois plus multiplicatif quand A est la moitié de B) parmi les usages en voie de disparition.

Cependant les auteurs de l'édition de 1964 n'ouvrent l'alternative (addition ou multiplication) que lorsque A est la moitié de B. Si A est le tiers de B, seule demeure l'idée de multiplication (B est trois fois plus grand que A). Et pour finir, ces mêmes auteurs ajoutent : « À noter que une fois et demie plus grand est à éviter, comme équivoque : on pourrait comprendre : « augmenté de moitié » (idée de multiplication) ou : « augmenté d'un entier et demi » (idée d'addition) : cette poutre [2 m], il la faudrait une fois et demie plus longue [3 m ou 5 m ?]. »

Pour nos candidats aux élections, il pourrait y avoir là un bon filon. Un programme promettant 1,5 fois plus (5 pour 2) serait électoralement plus payant que celui promettant 2 fois plus (4 pour 2), soit en fait seulement une fois plus, et moins risqué sachant qu'on ne peut donner que moitié plus (3 pour 2), soit finalement quand même 1,5 fois plus ! Filou mais pas escroc...

B. A. de C.

Cinq fois sept, ça fait combien d'additions ?

« Il est couramment [dit] que multiplier 7 par 5, c'est répéter l'addition 5 fois : ce qui donnerait donc : $7+7+7+7+7+7$, [...] répétition de l'addition avec 5 signes « + » - addition répétée 5 fois - 6 termes égaux à 7. Il faudrait donc définir la multiplication de 7 par 5 comme une addition répétée 4 fois ce qui, vous en conviendrez, serait particulièrement lumineux comme explication. »

Stella Baruk
(*Comptes pour petits et grands, tome 2 page 114*)

Parler pour ne rien dire

... rien, ce n'est pas rien !
La preuve, c'est que l'on peut le soustraire.
Exemple :
Rien moins rien = moins que rien !
Si l'on peut trouver moins que rien, c'est que rien vaut déjà quelque chose !
On peut acheter quelque chose avec rien !
En le multipliant !
Une fois rien ... c'est rien !
Deux fois rien ... ce n'est pas beaucoup !
Mais trois fois rien ! ... Pour trois fois rien, on peut déjà acheter quelque chose ... et pour pas cher !
Maintenant, si vous multipliez trois fois rien par trois fois rien :
Rien multiplié par rien = rien.
Trois multiplié par trois = neuf.
Cela fait : rien de neuf !
Oui ... Ce n'est pas la peine d'en parler !

Raymond Devos

BRÈVES

Dans le *Monde/Argent* des 30/31 mars 2003, ce titre : « Bourse : tirer les leçons du long terme », avec ce développement : « Le dogme selon lequel les actions sont forcément le meilleur placement sur la durée ne semble pas vérifié depuis 2000 et le krach vertigineux des places financières. »

2000-2003 : un long terme un peu court !

A.D.

« La probabilité d'une baisse substantielle des prix, même mineure, est supérieure à celle d'une augmentation de l'inflation, déjà à un niveau faible. »

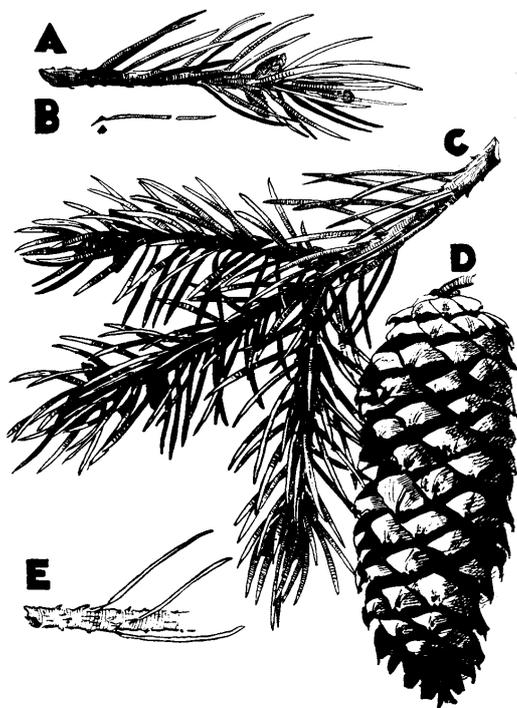
Réserve Fédérale Américaine,

Le Monde, 16 mai 2003

Quand vous aurez compris, vous nous expliquerez ce qu'est une « baisse substantielle mineure ».

DOSSIER

COMPARAISON N'EST PAS RAISON



LA VILLE LA PLUS...

Qui veut noyer son chien...

LE POINT, n°1585 du 31 janvier 2003, en couverture : « Fonctionnaires, la vérité ». Le choc des mots !

Quel est alors le poids des chiffres ?

Dans l'épais dossier, je m'attarde sur la page 73 où, sous le titre « Palmarès : où sont les fonctionnaires ? », un tableau joliment coloré classe les cent préfectures françaises : de la première (Mont-de-Marsan) à la dernière (Paris), elles sont rangées par pourcentages d'emploi public décroissants¹.

Un lecteur montois² un peu distrait se réjouit sans doute de voir sa ville apparaître en tête, en caractères gras : génial, qu'est-ce qu'on gagne ? Las, le commentaire de la page 72 ne peut lui laisser d'espoir : les cinquante premiers du classement sont « les bastions des fonctionnaires », les nuls, et les cinquante derniers, les

« champions du secteur privé », les bons... Et dans cette même page, on comprend pourquoi ce classement a été établi : il s'agit de prouver que « les villes de fonctionnaires se caractérisent par un faible dynamisme » (sous-titre de la page), puis, que « les agents publics ont un effet d'entraînement et de dynamisme peu élevé » (fin de la page). Remarquons qu'entre le début et la fin de la page, un subtil glissement sémantique nous fait passer du dynamisme d'une ville au dynamisme d'un individu...

Voici comment ce dynamisme est défini par *Le Point* : une commune est dynamique si sa population a augmenté entre les deux derniers recensements (1990 et 1999), elle ne l'est pas dans le cas contraire. Le journaliste a donc retenu comme définition celle du dynamisme démographique. C'est un choix. Il est déjà discutable pour une ville, il l'est encore plus pour ses habitants.

Mais admettons ce choix. Voici ce qui est dit : « Parmi les trente préfectures comptant le plus de fonctionnaires, vingt ont perdu une partie de leur population entre les deux derniers recensements. En sens inverse, parmi les trente préfectures les moins « fonctionnalisées », vingt ont connu un essor démographique ». Et voilà qui prouve que les « villes de fonctionnaires » ne sont pas dynamiques.

Fille de fonctionnaires, petite-fille de fonctionnaires, fonctionnaire moi-même, je savais déjà que l'appartenance à la fonction publique est un caractère quasiment héréditaire. À présent un doute me vient : et si, en plus, les fonctionnaires faisaient fuir les autres, les bons : est-ce que ceux qui désertent les villes de fonctionnaires ne seraient pas justement les non-fonctionnaires ? Et une vision orwellienne me saisit : une ville qui finirait par être entièrement peuplée de fonctionnaires, l'horreur absolue...

J'ai voulu vérifier les chiffres de l'article. Après consultation des fichiers de l'Insee, j'ai vu d'abord que les deux chiffres sont faux : parmi les trente préfectures comptant le plus de fonctionnaires, dix-sept, et non vingt, ont perdu une partie de leur population entre les deux derniers recensements. Et parmi les trente préfectures les moins « fonctionnalisées », vingt-deux, et non vingt, ont connu un essor démographique. Bon, ça ne change rien au fond, c'était pour simplifier. Les chiffres, quand c'est compliqué, personne n'y comprend rien. Il faut les arrondir, c'est pour la bonne cause...

Mais j'ai vu ensuite qu'en utilisant la même comparaison entre les deux recensements et le palmarès, on pouvait dire, comme Cyrano, bien des choses en

somme. Par exemple, tenez : dans les cinquante premières villes du palmarès, vingt-six ont connu un essor démographique ; dans les dix dernières, quatre ont perdu une partie de leur population ; dans les quatre premières, deux en ont gagné ; dans les quatre dernières, trois en ont perdu ; la première (Mont-de-Marsan, la cancre) en a gagné ; la dernière (Paris, la championne) en a perdu...

En réalité, on ne peut pas tirer grand-chose de ces chiffres. Peut-être, honnêtement, une hausse moyenne un peu plus forte dans la seconde moitié du tableau (+1,5 %) que dans la première (+0,7 %). Mais avec d'importantes disparités. En somme, deux pages du *Point* pour rien...

Seulement il y a plus grave, à mon avis. Le même journaliste a signé, avec deux autres, dans le n°1582 du même *Point* (moins d'un mois auparavant, donc) un « Palmarès des villes de France », où cent villes sont classées suivant toutes sortes de critères. Une double page est consacrée à la question : « Ma ville est-elle dynamique ? » Curieusement, la définition du dynamisme d'une ville n'est pas la même que dans le n°1585. Quatre critères sont utilisés : l'évolution démographique, là aussi, mais il est bien dit qu'il s'agit de celle de toute l'agglomération, et pas seulement de celle de la commune ; et aussi un « indice de vieillissement », un pourcentage d'« attirance globale », et un pourcentage d'« attirance des actifs ». Je vous laisse voir les définitions en détail dans *Le Point*. Je ne veux pas discuter de ces critères ni de leur choix. Je me contente de constater qu'entre les deux palmarès, la définition a changé. Et comme soixante et onze villes sont classées à la fois dans les deux, j'ai bien sûr eu envie de comparer !

J'ai vu d'abord que quinze « bastions de fonctionnaires » sont dans la première moitié du classement du n°1582, donc, dans les plus dynamiques. Que quinze « championnes du secteur privé » (non, je n'ai rien arrondi) sont dans la moitié des moins dynamiques. Que six « bastions de fonctionnaires » sont dans les dix villes les plus dynamiques... etc.

Et puis j'ai repris le classement des villes communes, en les renumérotant de un à soixante et onze suivant le « dynamisme » du n°1582 (variable x), et suivant le pourcentage d'emplois publics du n°1585 (variable y). J'ai alors établi un « nuage de points ». Eh bien ... il y en a partout, partout ! Absolument aucune corrélation apparente. Coefficient de corrélation linéaire : -0,03. À peu près ce qu'on peut imaginer de pire quand on cherche une corrélation. Voilà !

Si j'étais orthonombriste patentée, je ferais le diagnostic suivant : grave intoxication aux chiffres due à une ingestion incontrôlée de données, avec manifestations hallucinatoires. Et je recommanderais comme traitement la lecture assidue des œuvres complètes de Pénombre, jusqu'à disparition des symptômes. Bien sûr, je ne suis pas plus compétente en orthonombrie que l'auteur de l'article ne semble l'être en palmarésie. Et plus sérieusement, je dirai juste ceci : on peut souhaiter réduire l'emploi public, le dire, et soutenir ce choix par des raisonnements honorables. Mais est-il besoin d'alimenter d'aussi malveillante et trompeuse façon la guérilla qui oppose et épuise deux catégories également respectables de citoyens ?

Françoise Dixmier

1. Le « taux d'emploi public » est ainsi défini : somme des emplois des trois fonctions publiques, des emplois militaires, de ceux de la Sécurité sociale et des entreprises publiques et nationales rapportée à cent emplois dans la commune.

2. Les habitants de Mont-de-Marsan sont des Montois. Le saviez-vous ?

Corrélation et causalité

Ayant beaucoup lu Pénombre et lui ayant envoyé moult papiers qui ont eu l'heur d'y être publiés, j'ai voulu enfin rendre visite à ses bureaux. Bien m'en a pris : j'y ai fait la connaissance de Françoise Dixmier. C'est toujours agréable de mettre un visage derrière une plume. Du coup, elle m'a montré son prochain article, sur un soi-disant et médisant palmarès des villes à fonctionnaires. Et, en effet, c'est du n'importe quoi.

Devant un tel fatras, il est perdu d'avance de vouloir contrôler, et redresser : il faut se livrer à une telle dissection, que le lecteur, déjà accablé par le texte premier, perdra pied ou perdra patience avant qu'on n'ait désossé la moitié du monstre...

Pour faire ressortir l'ineptie d'une interprétation de la corrélation (si elle existe) entre pourcentage de fonctionnaires et dynamisme, on pourrait par exemple souligner que si une ville n'est pas dynamique (parce que l'industrie y périclité ou pour toute autre raison) et si ses habitants désertent, la fonction administrative ne suit ce mouvement qu'avec retard. Faudrait-il alors précipiter la chute en déplaçant les fonctionnaires ? Parlez-en aux élus locaux qui se cramponnent à leur poste, à leur école, à leur caserne,

à leur préfecture : vous verrez s'ils supplient avec empressement leurs fonctionnaires de partir, afin de revitaliser le tissu communal ...

Un autre exemple hurlant de corrélation peut nous faire encore mieux comprendre : il est statistiquement facile de vérifier que la grosse majorité des gens qui meurent ont vu un médecin peu avant. Conclusion évidente : il est dangereux de voir un médecin ! Il paraît aussi qu'une forte proportion des gens meurent dans leur lit : et, on se couche encore... Conseil : si vous ne pouvez éviter de voir un médecin, recevez-le debout. Moins risqué.

Mélanie Leclair

LE PAYS LE PLUS...

Problème de synthèse de classements

À LA SUITE de douze épreuves sportives, les pays A, B et C se sont répartis les médailles d'or, d'argent et de bronze comme l'indique le tableau. Quel pays a, finalement, été « le meilleur » ?

Pays	Or	Argent	Bronze	1 Or seul	2 Toutes médailles	3 Pondération
A	7	1	2	7 (1 ^{er})	10 (3 ^{ème})	25 (2 ^{ème})
B	3	1	10	3 (2 ^{ème})	14 (1 ^{er})	21 (3 ^{ème})
C	2	10	0	2 (3 ^{ème})	12 (2 ^{ème})	26 (1 ^{er})

Si on ne prend en compte que les victoires, c'est-à-dire, le nombre de médailles d'or, A l'emporte devant B et C.

Si on prend en compte toutes les médailles, sans distinguer leur couleur, c'est B qui l'emporte devant C et A.

En pondérant les médailles, attribuant 3 points à une médaille d'or, 2 à une médaille d'argent et 1 à une médaille de bronze, c'est C qui gagne devant A et B...

Selon la façon de « synthétiser » ou de pondérer les résultats, on obtient trois types de classements possibles entre les trois pays, puisque chacun est tour à tour 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}...

Alain Gély

Développements sur le classement du développement

Un classement paraît incontestable quand il résulte d'un indice qui comporte une seule variable et facilement mesurable : par exemple, le classement des montagnes selon leur altitude. Encore que cette hauteur puisse varier en fonction de l'épaisseur de la couche de neige, ce qui nous oblige de temps à autre à retenir de nouveaux chiffres pour le Mont Blanc, ou à faire définitivement l'impasse sur les mètres au-delà de 4 800.

Ce classement paraît plus contestable quand il résulte d'un indice composite, c'est-à-dire, qui prend en compte plusieurs variables, car le choix de ces variables ne peut pas être « scientifique », ni leur pondération. Il en est ainsi du classement des élèves, qui vise à situer ceux-ci selon leur degré de connaissances. Le choix des matières nécessaires au futur honnête homme ou à la future honnête femme ne va pas de soi, de même que leurs coefficients, sans parler d'une part inévitable de subjectivité dans la notation. Cela étant, ces indices composites ne sont pas toujours sans intérêt.

Pour mesurer le développement atteint par les pays et, éventuellement, pour les classer dans ce domaine, on a privilégié pendant longtemps le produit intérieur brut (PIB), indice à la signification simple (mais difficile à établir dans la plupart des cas), trop simple même, car la production ainsi mesurée aux prix et dans la monnaie de chaque pays est convertie dans la même monnaie (le dollar) selon les taux de change.

Or, on n'achète pas la même quantité de biens ou de services avec un dollar au Burkina-Faso qu'aux États-Unis. D'où, à l'heure actuelle, l'utilisation d'un indice plus approprié : le produit intérieur brut en parité de pouvoir d'achat (PIB-PPA).

Mais le développement n'est pas qu'une affaire économique. C'est pourquoi le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a introduit en 1990 l'indice de développement humain (IDH), lequel prend en compte, outre le pouvoir

d'achat, mesuré par le PIB-PPA, la santé, mesurée par l'espérance de vie, et la culture, mesurée par le taux de scolarisation et le taux d'alphabétisation des adultes¹. Plus précisément, le PNUD a défini pour chacun de ces trois sous-indices, un maximum et un minimum possibles et, pour chaque pays, calculé le rapport de la différence entre la valeur observée et le minimum sur la différence entre le maximum et le minimum. Ainsi, l'espérance de vie est supposée varier dans une fourchette de 40 à 80 ans et un pays avec une valeur de 50 ans a un indice de santé de 25 % $((50-40) / (80-40))$. L'IDH est la moyenne simple des trois indices qui le composent.

En faisant cette moyenne simple on fait le choix de pondérations égales, ce qui ne pose pas moins de problème que de choisir des pondérations propres à chacun des éléments. Par ailleurs, avec cette moyenne, n'additionne-t-on pas des pommes et des poires, chose que nos enseignants nous ont appris à ne pas faire ? Difficile de répondre dans l'absolu.

D'ailleurs, les enseignants ne sont-ils pas les premiers à transgresser cet interdit en calculant des

moyennes générales (en ajoutant les notes de maths, d'anglais, de gym) ? Dans le cas présent en tout cas, l'utilisation de cet indice pour mesurer le développement vaut mieux que l'utilisation unique de l'un des trois qui le composent².

Cela étant, cet IDH est évidemment à utiliser avec précaution, en particulier parce que la détermination des valeurs extrêmes, qui va de soi pour la scolarisation et l'alphabétisation (0 % - 100 %), est moins évidente pour le pouvoir d'achat et la santé. Le classement auquel il aboutit doit être pris avec la même circonspection. Ainsi, il ne faut guère accorder d'importance au fait que la France soit passée du 11^{ème} rang en 1975 au 8^{ème} en 1995 et revenue au 11^{ème} en 2000.

Notre pays est bien placé, sans être au premier rang, ce dont on se doutait un peu. Il est plus intéressant de voir que le classement des pays selon l'IDH peut différer sensiblement du classement selon le pouvoir d'achat, surtout dans le tiers-monde. Ainsi, le Vietnam, qui a la même valeur de PIB-PPA que le Pakistan, a un IDH bien plus élevé, grâce à une meilleure scolarisation et à un meilleur système de santé.

Ce qu'on peut peut-être reprocher à cet indice c'est de n'intégrer que des moyennes. Or, il y a sûrement davantage de citoyens heureux dans un pays riche où tout le monde a un niveau de vie proche de la moyenne que dans un pays où la moyenne est la même, mais où la moitié de la population est très riche et l'autre moitié très pauvre. L'opulence des uns ne compense pas la misère des autres.

Le PNUD calcule d'ailleurs un indicateur de répartition des richesses ; en l'occurrence : le pourcentage de pauvres. Peut-être aurait-il fallu l'intégrer dans l'indicateur de développement ?

Jean Célestin



1. Ces deux taux sont combinés en un indice unique en pondérant le taux de scolarisation par 1/3 et le taux d'alphabétisation par 2/3.

2. L'indice unique qui pourrait faire concurrence à l'IDH est le taux de mortalité infantile. Celui-ci mesure - en plus de l'état sanitaire - la culture, qui détermine la capacité des mères à soigner leurs enfants, et aussi le pouvoir d'achat, car la préservation de la santé des enfants est plus coûteuse que celle des adultes.

C'est d'ailleurs en observant la montée de ce taux en URSS dans les années soixante qu'Emmanuel Todd a annoncé dès 1976 la chute de cet « empire » (La chute finale : essai sur la décomposition de la sphère soviétique, Robert Laffont).

La France : deuxième ou douzième sur quinze ?

Voici l'essentiel d'un échange entendu sur *France 2*, le 11 mars 2002, à un mois d'une échéance électorale importante :

J. Chirac : « Les statistiques – encore elles, naturellement, mais on ne peut pas y échapper – de l'Union européenne montrent que nous sommes le 12^{ème} pays pour ce qui concerne la richesse par habitant. Nous étions, il y a encore quelques années, le troisième ou le quatrième. »

Gérard Leclerc : « On a décroché entre 93 et 97 et ça s'est un peu amélioré depuis, dit le gouvernement. »

J. C. : « Mais non, mais non ! Monsieur Leclerc ! On a décroché parce qu'on travaille de moins en moins, et comme on travaille moins, on n'a pas de progression de notre pouvoir d'achat au niveau où on aurait pu l'escompter. »

On ne peut peut-être pas « échapper aux statistiques », mais on peut au moins éviter d'en faire un usage erroné ! Il faut reconnaître, en l'occurrence, que le « dossier » n'est pas très simple et que nous sommes ici en présence d'un palmarès très sensible... au sens statistique comme au sens politique du terme ! Qu'en est-il en fait ?

Au début de l'année 2002, quand ont été connus les travaux d'Eurostat sur les « parités de pouvoir d'achat », des titres-chocs sont apparus dans la presse. Par exemple : « Les Français sont moins riches que les autres » (*Le Monde*, 15 janvier 2002).

Les propos de Jacques Chirac en mars faisaient écho à ces articles... en oubliant quelques mises au point parues en février avec, il est vrai, un écho bien moindre que les premiers titres : « les marges d'incertitude sur les mesures de PIB¹ sont, en elles-mêmes, grandes, et sans doute supérieures à ces quelques pour cent qui font la différence dans le classement Eurostat. [...] La marge d'incertitude, dans de telles comparaisons, est de l'ordre de 10 à 15 % selon les cas, la fiabilité des classements est proche de 0. » (*Le Monde*, 2 février 2002).

Le 14 mars, trois jours après le débat télévisé, *Libération* indiquait : « une énorme bourde s'est glissée dans les calculs d'Eurostat [...] qui a intégré, en France, une hausse de plus de 47 % des prix à la construction en 1997 ». En fait, il est vrai que le « PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat » plaçait la France au douzième rang sur quinze en 1998, alors

qu'elle se situait au deuxième rang en 1992 selon les chiffres publiés par l'office statistique européen. Toujours selon ce même indicateur, cette année-là, le Luxembourg arriverait en tête avec un indice 176 (pour une moyenne européenne fixée à 100 par convention). Le Grand-duché précéderait le Danemark, qui affiche 121. La France serait douzième, on l'a vu, avec un indice égal à 99. Le quinzième est la Grèce avec 68. On remarque au passage :

– qu'il y a plus de différence entre le premier et le second qu'entre le second et le dernier,
– que le pays le plus proche de la moyenne, la France, est classé douzième sur quinze.

Pourquoi ces bizarreries apparentes ? Pour répondre à cette question, il faut en poser deux autres :

– quel indicateur de « richesse » utilise-t-on ?
– comment l'a-t-on calculé ?

... et en ajouter aussitôt une troisième :

– quel usage peut-on faire des chiffres ainsi obtenus, en termes de palmarès ?

La définition

Le PIB par habitant utilise au numérateur le PIB (production intérieure au cours d'une année) et au dénominateur la population du pays.

Numérateur : admettons ici que le PIB est pertinent pour apprécier la richesse réelle d'un pays (ce que d'aucuns contestent fortement).

Dénominateur : le choix du PIB par habitant n'est nullement indéfendable. En revanche, si on voulait apprécier la productivité du travail, à laquelle Jacques Chirac fait allusion, il faudrait comparer le PIB à la population active et non à la population du pays. Dans le cas du Luxembourg, cette population active est en grande partie frontalière et étrangère... ce qui contribue à expliquer le très haut niveau du PIB par habitant.

Pour la France, dont la démographie est – un peu – plus vaillante que chez la plupart de ses voisins, la croissance de la population contribue à expliquer l'évolution défavorable de son classement au cours des années quatre-vingt-dix. Par ailleurs, pour effectuer des comparaisons internationales, il faut une référence commune. On ne peut utiliser la monnaie d'un pays, car les fluctuations monétaires bouleverseraient les données, sans commune mesure avec les variations des niveaux de vie. On définit donc des « standards de pouvoir d'achat » en utilisant des « paniers » de biens et de services, dont on mesure les prix dans les différents pays que l'on désire comparer. Ce

qui, on le devine, pose des problèmes théoriques et pratiques redoutables...

Sur le plan théorique, les deux grandes méthodes « reconnues » divergent notablement. Bornons-nous à indiquer que l'une de ces méthodes attribue à chaque produit un même prix dans tous les pays, la structure du « panier de la ménagère » étant spécifique à chacun. L'autre utilise un panier représentatif commun à tous les pays, avec des prix différents. Pour certains pays comme la Turquie ou la Russie, l'écart peut avoisiner vingt points ! Eurostat précise d'ailleurs – mais cette précaution est souvent « oubliée » par les utilisateurs – que les marges d'incertitude sont de l'ordre de cinq points... À condition que les calculs ne soient pas trop arbitraires, voire entachés d'erreurs !

Les calculs

En effet, si on postule – hypothèse audacieuse – qu'on a défini un indicateur unanimement reconnu et une méthode de construction universellement admise, il reste à voir comment sont construits les indicateurs et séries statistiques utilisés. On se souvient, il y a quelques années, de l'émoi qui a saisi l'Italie lorsque, après une réestimation de son PIB, il s'avérait que ce pays dépassait désormais le Royaume-Uni (il semble que la presse britannique ait été plus discrète sur l'événement... si événement il y eut).

C'est aussi sur une brusque révision des chiffres que le bât blesse le plus, dans le cas qui nous intéresse ici, comme le signale d'ailleurs l'article de *Libération*. Que s'est-il passé en effet ? Il est simplement arrivé que le consultant chargé par Eurostat d'évaluer les prix de la construction a changé en 1997. Il en est résulté un bond de plus de quarante points de cet indice pour la France entre 1996 et 1997 ! À elle seule, cette rupture de série lui fait perdre trois ou quatre rangs.

La construction du « palmarès » et son utilisation

Admettons, hypothèse de plus en plus forte, que les méthodes et calculs aient abouti à des résultats indiscutables, ou du moins peu discutables... Arrive alors la présentation des résultats, qui n'est évidemment pas sans importance quant à leur impact. Par exemple, Eurostat, dans sa présentation des résultats 2000/2001, cette fois-ci pour 31 pays, mentionne que « ces indices n'ont pas pour but d'établir un classement strict des pays ; ils ne fournissent en fait

qu'une indication de l'ordre de grandeur des volumes du PIB par habitant d'un pays à l'autre ». Et de construire six groupes de niveau comparable assez bien différenciés. Sans évidemment être exempte de tout risque, cette approche se prête moins à des utilisations erronées ou tendancieuses...

Il reste néanmoins, *last but not least*, à utiliser et à commenter les palmarès et classements ainsi construits. Par exemple, le « programme de comparaison européenne » piloté par Eurostat, s'appuie sur les comparaisons de PIB par habitant pour attribuer à certaines régions des fonds structurels. L'enjeu n'est pas négligeable. Et, on l'a vu, il arrive que le débat public s'en empare. À moins que, à l'inverse, ce soit une certaine conception du débat public – dont on peut parfois regretter le simplisme – qui pousse justement la presse à multiplier les publications de palmarès en tous genres, sur des bases qui ne sont pas toujours bien assurées...

Alain Gély

1. Le PIB est approximativement la somme des valeurs ajoutées d'une économie (soit, production diminuée des consommations intermédiaires) ; on peut aussi dire en d'autres termes que le PIB d'un pays pour l'année 2000, par exemple, est l'ensemble des richesses créées sur le territoire de ce pays cette année-là.

La santé, ça peut se mesurer ...

L'OMS a publié en l'an 2000 un classement des 191 pays du monde selon l'espérance de vie en bonne santé de leur population. En haut de l'échelle figure le Japon, avec 74,5 ans (pour une espérance de vie de 80,5 ans). La France est en troisième position avec 73,1 ans (pour une espérance de vie de 78 ans). Bien qu'il ne soit pas impossible que mon pays soit si bien classé, je ne peux pas m'empêcher de me poser des questions sur un tel classement.

Le problème, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ne réside pas dans la possibilité de mesurer la santé malgré la subjectivité de cette notion : nous savons depuis Molière qu'il y a des malades imaginaires et depuis Jules Romains qu'un bien portant est un malade qui s'ignore. L'OMS, et tous les spécialistes de cette question, mesurent plus précisément « l'espérance de vie sans incapacité ». Or, l'incapacité, de sortir du lit, de faire sa toilette, de se déplacer seul, etc., est observable et mesurable.

Le problème réside donc, non dans la possibilité de mesure, mais dans l'absence de mesure. Depuis pas

mal de temps, plusieurs organismes, Nations Unies, Banque mondiale..., publient chaque année l'espérance de vie de chacun des pays du monde. Il faut savoir que les chiffres proposés ne résultent d'observations et de calculs précis, que pour une minorité de pays, les pays développés, qui disposent d'états-civils performants. Pour les autres, la majorité, il s'agit d'évaluations basées sur des données fragmentaires ou sur une appréciation de la situation sanitaire, ou encore sur des comparaisons avec des pays voisins possédant des statistiques. *A fortiori*, l'incapacité fait encore plus rarement l'objet de mesures, car elle nécessite des enquêtes spécifiques, sur des échantillons de taille importante pour pouvoir appréhender ce phénomène pour chaque sexe et à tout âge. Jusqu'à présent, les pays qui réalisent périodiquement de telles investigations se comptent sur les doigts de la main ; soyons généreux : des deux mains.

Autrement dit, il n'y a qu'une minorité de pays dans lesquels on mesure l'espérance de vie et une minorité de cette minorité dans lesquels on mesure l'incapacité. Comment peut-on alors avoir un classement des pays pour l'espérance de vie en bonne santé, ce qui suppose un chiffre pour chacun ?

Normalement, quand on donne une série chiffrée et classée, on est conduit à penser que le classement résulte du chiffrage : ainsi du classement des élèves, qui résulte de la moyenne obtenue par chacun. Il est à parier que dans le cas présent on a fait l'inverse, du moins en partie. C'est-à-dire que l'on a classé les

pays dont les données manquent (la majorité) les uns par rapport aux autres, à partir d'appréciations pifométriques, puis attribué une valeur à chacun d'eux en fonction de son rang. Que vaut un tel palmarès ?

Alfred Dittgen

LES HOMMES ET LES FEMMES LES PLUS ...

Un palmarès des grands hommes européens ?

SOUS le titre « Ce que pourrait être un panthéon des grands hommes européens », le journal *Le Monde* du 6 mars 2003 produit trois palmarès. Nous nous proposons de commenter brièvement celui qui porte le n°1. Donc, celui qui est « en tête de ces palmarès » semble-t-il... Une question était posée à des ressortissants de six pays européens : « Si vous pouviez vous entretenir pendant une heure avec un personnage historique célèbre représentant l'identité européenne, qui choisiriez-vous ? » Il s'agissait d'une question ouverte, sans réponse suggérée.

Au classement qui résulte des réponses à cette question - classement que n'auront pas influencé les 44 % de non-réponses ! - Joschka Fischer et Gerhard Schröder se détachent. Suivent Charles de Gaulle, Tony Blair et Jacques Chirac devant... Napoléon et Winston Churchill. Jean-Paul II est huitième, à égalité avec Edmund Stoiber et Alexandre Kwasniewski. Parmi les huit « 11^{èmes} *ex aequo* » figurent notamment Angela Merkel et Victor Hugo.

Peut-on formuler deux ou trois remarques ?

D'une part, est-ce faire injure à Angela Merkel et Edmund Stoiber, ou à l'avenir, que de s'interroger : la notion de « personnage historique célèbre » s'applique-t-elle - ou, pour être aimable, est-elle déjà susceptible de s'appliquer - à eux ? Les sondés allemands qui le pensent sont, respectivement, 8 et 11 %. Cette opinion est, apparemment, partagée par 0 % des personnes enquêtées dans les autres pays... score identique à celui de Joschka Fischer, qui arrive pourtant en tête du classement général avec 9 points grâce aux 30 % de « suffrages exprimés » qu'il recueille dans son pays !



D'autre part, on peut observer que des difficultés techniques limitent, à l'évidence, les possibilités d'un entretien d'une heure avec Charles de Gaulle, Napoléon ou Winston Churchill. Ceci a pu dissuader certains de leurs admirateurs de citer leur nom en réponse à la question...

Enfin, que l'article fondé sur cette étude, et donc notamment sur ce palmarès, conclut au « désir d'Europe qu'elle exprime », à la volonté de « déceler les traces d'une mémoire européenne » et de « rapprocher les panthéons nationaux », malgré des « identités nationales encore très marquées »..., tout ceci traduit des opinions ou des souhaits que l'on peut éventuellement partager ou étayer avec de multiples arguments. Mais en quoi ces opinions et ces souhaits sont-ils confortés par une « démonstration » d'une telle nature ?

Que conclure, en fait ? Peut-être ceci : l'article en question, qui couvre deux tiers de page, arrive certainement en bonne position au palmarès, établi sur la base du nombre de signes, des articles de la livraison du *Monde* datée du 6 mars 2003. Quant à prétendre à une place de choix au « panthéon » des sondages douteux, la concurrence risque d'être rude et les méthodes de mesure délicates à mettre au point. Peut-être faudrait-il organiser un sondage ?

Alain Gély

Les chiffres, arbitres de la guerre

Peut-être que je devrais m'en réjouir, mais je suis perplexe. « Les femmes ont gagné la guerre des sexes » titre *Le Monde* à la une, le 23 janvier 2003. Non pas perplexe parce qu'on ne saurait plus qui est le repos de la guerrière. Pas même, parce que la guerre en question se déroulait, paraît-il, sans que nous ne le sussions, au sein de la police. Mais parce que cette victoire s'exprime par des pourcentages. Et, plus fondamentalement, parce que c'est sur une base de statistiques que l'on a délimité le champ de bataille. Qu'on en juge !

La victoire, d'abord. On savait que l'enseignement, la médecine et quelques autres professions s'étaient fortement féminisées depuis quelques décennies. Voici que maintenant, c'est la police. Réjouissez-vous, mes sœurs ! « Le pourcentage des femmes parmi les reçus est passé de 30 à 49 % chez les commissaires, de 24 à 38 % chez les lieutenants et de 10 à 32 % chez les gardiens de la paix ». La parité est en marche.

Les causes de la victoire, maintenant. L'article nous apprend d'abord que ce succès éclatant est dû à une épreuve physique : elle consiste à effectuer un parcours du combattant. Au passage, je m'esbaudis que nous ayons gagné la « guerre » non pas en terrasant nos mâles compagnons à la lutte ou au pistolet, mais en rivalisant sur un pacifique parcours athlétique. Que voilà une guerre sans mort d'hommes, ni de femmes du reste, qui pourrait servir d'exemple aux belliqueuses tribus qui peuplent notre planète ! Or, pour noter cette épreuve, il y avait deux barèmes différents : par exemple, pour obtenir 15/20, un homme devait faire le parcours en 1 minute et une femme en 1 minute et 27 secondes (le même parcours pour les deux). Donc, la victoire était tout inscrite dans la différence des deux barèmes. Pourquoi est-il équivalent, pour une femme, de faire en 1'27" ce qu'un homme fait en 1 minute, plutôt qu'en 1'15" ou 1'40" ? ... Qui a décidé cela ? Sur quelles bases ?

Quoi qu'il en soit, ce double barème a trop avantage le « sexe faible ». L'envolée de la statistique que je reprends ci-dessus est en effet trop forte pour ne pas être suspecte ! La victoire est si écrasante qu'il est évident qu'elle résulte d'une faveur. Telle est du moins la conclusion qui en a été tirée. Alors, on décide de changer le système. Dorénavant, le barème de temps sera le même pour les deux sexes. Mais, c'est le contenu du parcours qui est différencié : là où un homme doit porter un sac de 40 kilos, une femme n'aura que 25 kilos ; l'échelle sous laquelle une femme doit progresser aura moins d'échelons que celle des hommes ; etc. Différencier les poids et les longueurs, pour un temps identique serait-il donc moins arbitraire que de différencier les temps pour les mêmes caractéristiques physiques ?

Cela n'enlève rien semble-t-il au rôle éminent qu'on fait jouer à la statistique dans l'affaire : l'écart entre la manière de noter les hommes et celle de noter les femmes sera réputé correct si, au terme de l'épreuve, on trouve un pourcentage d'hommes et de femmes conforme à ce qu'il doit être ! Quant à savoir d'où sortira cette dernière référence ...

Mais enfin ! Comme disait le Maréchal Foch à son état-major : « messieurs, de quoi s'agit-il ? » (aujourd'hui, il dirait « mesdames et messieurs... »), il s'agit de recruter des policiers dont on s'assure qu'ils sont le plus possible aptes à accomplir leurs missions. S'il s'agit d'arrêter un voleur, on dirait que le voleur court aussi vite et se débat aussi fort quel que soit le flic qui lui court après, homme ou femme. S'il faut une épreuve physique, ne doit-elle pas sélectionner



les plus aptes à la faire ? Et tant pis s'il se trouve que ce sont des mecs : moi, ça ne me donne pas d'état d'âme. Ou alors, la force physique n'est pas utile : les nénétes gardent toutes leurs chances et on n'a pas besoin de l'épreuve physique. Mais voilà ! dans nos sociétés numérisées, la justice paraît devoir être statistique. Et, il s'agirait d'être justes dans l'attribution des emplois ; non pas d'être efficaces dans l'accomplissement des tâches.

Mélanie Leclair

LES RAISONS DES COMPARAISONS

Les palmarès, un *business* rentable, une affaire sérieuse (1)

Comment peut-on expliquer l'inflation de palmarès publiés par la presse (des parlementaires, des villes, des régions, des lycées, des universités, des hôpitaux, et même des évêchés !) depuis une dizaine d'années ? [...] On peut adopter face à leur inflation plusieurs at-

titudes : le mépris expert, l'amusement, l'agacement, l'enthousiasme, la réaction épidermique, etc.[...] On peut aussi faire le pari que leur multiplication est révélatrice de dynamiques socio-politiques décisives. Il y a en effet une parenté, un « air de famille » troublant entre tous ces classements, qui portent sur des univers *a priori* hétérogènes. C'est qu'ils promeuvent tous une posture consumériste dans des mondes jusqu'alors fortement autonomes, dominés par des professions puissantes (magistrats, enseignants, médecins, etc.) dont les principes d'action cardinaux étaient - et sont encore, heureusement ! - le dévouement, l'altruisme, l'individualisme, le secret professionnel, la prise en charge singulière ; ils véhiculent tous une conception marchande des services rendus par les professionnels, faisant planer le spectre d'une soumission croissante de leurs pratiques à des impératifs extra-professionnels, économiques et gestionnaires en particulier. [...]

La statistique et le scandale

Il serait [donc] réducteur, sinon erroné, de voir dans la multiplication de ces palmarès une « lubie » de journalistes cherchant à vendre du papier avec des pseudo-scoops. En fait, cette inflation s'explique par des séries causales en partie indépendantes. Les palmarès hospitaliers, par exemple, n'auraient été ni concevables, ni possibles si leurs artisans journalistes n'avaient pas été médecins (généralistes) reconvertis dans le journalisme (ils connaissent l'envers du décor médical), si, comme journalistes dans la presse professionnelle médicale, ils n'avaient pas été habitués à rencontrer des « sources » enclines à fustiger les défaillances du corps médical, s'il n'existait pas de bases de données médicalisées (sous forme d'évaluation *in situ* ou de données chiffrées comme celles du PMSI) mises en place par les payeurs publics pour contrôler le coût des soins dispensés dans les hôpitaux français.

La multiplication des palmarès prend sens lorsqu'on la conçoit comme le résultat de la convergence de deux phénomènes.

D'une part, on constate la méfiance croissante, chez les politiques, les hauts fonctionnaires et certains usagers, à l'égard des mondes professionnels protégés (magistrats, enseignants, fonctionnaires en général, médecins, etc.). La « transparence » est d'abord un discours d'État avant d'être un leitmotiv de journalistes. Cela explique d'ailleurs certaines convergences des prises de position des journalistes et des principaux responsables de la santé en France, sans qu'il soit

nécessaire de postuler une quelconque connivence entre eux. [...]

[D'autre part,] sous l'effet de contraintes commerciales accrues et de l'intensification de la concurrence entre organes de presse, on a vu se diffuser de nouvelles façons, plus « agressives » (au moins en apparence) de pratiquer le journalisme. Désormais, être un bon journaliste, ce n'est pas seulement être capable de dénicher des scoops, c'est aussi et surtout faire œuvre de dévoilement des « coulisses », de ce que les acteurs sont soupçonnés de vouloir dissimuler aux yeux du grand public. À ce jeu, les « corporations » historiques, avec leur tradition de fermeture et de secret, sont des cibles journalistiques bien tentantes, d'autant plus qu'elles touchent aux préoccupations les plus saillantes des Français. [...]

Vers un populisme de marché ?

L'extraordinaire succès commercial de *Sciences et Avenir* de 1998 (2) a généré une hausse des ventes de 750 % ! et son invocation constante par les producteurs des palmarès pour justifier leur entreprise, les multiples reprises par les autres organes de presse (ainsi *Le Monde* fera en 1997 sa une avec la liste noire des hôpitaux), les réactions violentes de nombreux médecins ont contribué à dramatiser les termes des débats autour des palmarès. [...]

Comme toujours, l'analyse empirique « à froid » des appropriations et des effets pratiques des palmarès tempère singulièrement les arguments échangés publiquement au moment de leur publication. Des études commanditées après coup par les pouvoirs publics ont mis en évidence, à l'instar de leurs équivalents étrangers, le faible impact de ce type de publication sur les choix, les comportements et les pratiques de recours aux soins des profanes. [...] Le consumérisme en santé reste encore largement une chimère. En fait, les palmarès des hôpitaux ont eu surtout un impact dans le monde hospitalier lui-même, chez les praticiens bien sûr, mais aussi chez les directeurs d'établissement, les responsables de la politique de santé, les experts. Ils ont provoqué dans ce « petit » milieu, une levée de boucliers (de la part des médecins, craignant pour leur réputation et leur clientèle, surtout, mais aussi des élus maires, présidents de conseil d'administration de l'hôpital de la commune) ou, à l'inverse, un enthousiasme, non moins grand (chez les experts, quelques médecins innovateurs, les associations de malades et d'usagers du système de santé). Cependant, avec la banalisation de ce type de publication, le

débat retombe et les derniers palmarès sont désormais accueillis dans une relative indifférence, très éloignée du psychodrame de 1997.

Peut-être que l'essentiel n'est donc pas dans les effets, très nettement surestimés, des palmarès. Peut-être que leur importance réside d'abord dans leur capacité à capter et symboliser l'« air du temps », celui de l'essor, avec la bénédiction de l'État, du « populisme de marché ». Celui-ci présente le marché comme le meilleur défenseur des intérêts des « petits gens » contre ceux des « gros » : le marché est censé leur redonner le pouvoir, jusqu'alors confisqué par les élites politiques, économiques, professionnelles, leur offrir toujours plus de choix et de potentialités. Derrière cette rhétorique enjôleuse, une transformation radicale de notre façon de concevoir les services publics est à l'œuvre : comme des marchandises qui s'échangent sur un marché. Et, dans ce cadre marchand, il n'est pas certain que les plus démunis tirent leur épingle du jeu, ainsi que le montre, par exemple, la ségrégation sociale et géographique croissante des établissements scolaires générée par la politique ministérielle d'assouplissement de la « carte scolaire » et de valorisation du libre-choix des parents « informés » par un palmarès, cette fois directement réalisé par le ministère.

Frédéric Pierru

(1) Le texte intégral est disponible sur le site de Pénombre

(2) Le palmarès des 512 hôpitaux français, *Sciences et Avenir*, Septembre 1998

« (...) Mais une perversion encore plus aberrante est la conséquence de la publication du classement [des classes préparatoires aux concours des grandes écoles] : des établissements refusent de présenter leurs élèves les moins performants à certains concours, pour accroître leur pourcentage de réussite !

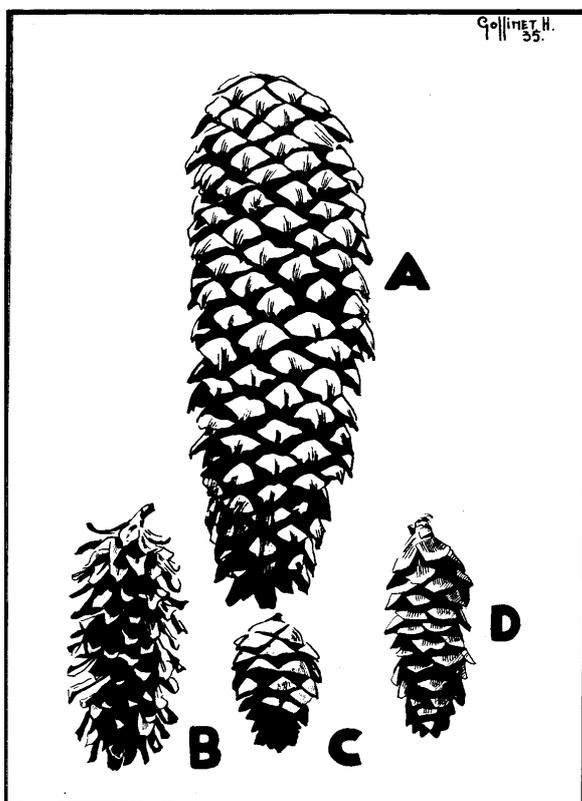
Ces derniers ont la ressource de se présenter en candidats libres, mais que de formalités en plus, alors que c'était si simple par l'intermédiaire du lycée ! Ainsi, leurs échecs éventuels ne pèseront pas dans le taux de réussite de l'établissement. Au vu de ces pratiques, on mesure à quel point les chiffres publiés perdent toute signification ! »

*Extraits du livre
d'Élisabeth Busser et Gilles Cohen :
« Jeux d'esprit et énigmes mathématiques
– comptes de la vie ordinaire », p. 95*

**Le vrai palmarès de Pénombre :
les articles les plus visités en 2002
(www.penombre.org)**

Rg	Titre	Visites
I.	Traffic de chiffres	2 221
II.	Measuring violence: what goes on back stage	2 174
III.	Comptes et légendes : numéro 13	1 646
IV.	Les lycées sous le feu de l'évaluation	1 417
V.	Le classement du palmarès	1 326
VI.	Quand les nombres jugent les juges	1 183
VII.	Il n'est pas facile de faire simple	1 121
VIII.	Usage licite de chiffres stupéfiants	1 070
IX.	Des nombres en veux-tu en voilà	1 043
X.	Sur les chiffres de la délinquance	1 042

...FIN DU DOSSIER



**DENSITÉ DES HOMMES
ET DES POULES**

L'éphore et l'éphèbe

EN BONS méditerranéens, les anciens Grecs étaient assez indifférents à l'exactitude de leurs dénombrements : arrondir ou exagérer était chez eux monnaie courante. D'où une particulière difficulté pour la démographie !

Aussi une inscription célèbre du musée d'Istanbul, rapportée jadis de Crète au temps où l'île était encore sous domination turque, a bien retenu l'attention des démographes : elle note en effet un chiffre de population précis, et donc peut-être (?) exact. C'est le serment civique de Dréros : « ont juré, sans armes, des éphèbes [littéralement : « des bandes de jeunes, à poil »] au nombre de cent quatre-vingts ». Suivent des prescriptions sévères pour que ce serment soit ensuite prêté chaque année par les éphèbes à leur entrée dans la vie politique.

Sp. Marinatos, à qui est due par ailleurs la découverte des premières statuettes en bronze martelé (triade apollinienne) de Dréros quand il fouillait cette petite cité de Crète orientale, en a tiré une courte étude de démographie antique : la cité de Dréros aurait eu au total de 7 000 à 10 000 habitants. La méthode, d'ailleurs raisonnable, employée par l'auteur pour arriver à ces chiffres se fondait sur un rapport de pourcentages entre naissances et population. Comme Marinatos, éphore de Crète, directeur du musée de Candie, était alors un savant réputé et que je commençais seulement ma carrière de chercheur, je n'ai pas exprimé à ce moment les doutes que j'avais sur ces chiffres. Je saisis l'occasion de Pénombre pour réparer ce silence, qui aura duré... 65 ans.

Marinatos a négligé une information donnée par Aristote sur l'éphébie antique : elle aurait duré dix années, à Sparte comme en Crète : les 180 jeunes jurés n'étaient donc pas tous nés la même année. D'autre part, le total des dix promotions a dû prononcer ce serment dans une circonstance que j'avais identifiée comme exceptionnelle, celle d'un changement d'alliance, la haine de Lyttos remplaçant celle de Cnossos vers la fin du 3^{ème} siècle (avant JC)... Quelle proportion représentent les 180 éphèbes qui ont prêté ce serment ? Nous n'en savons rien.

La population de Dréros devait donc être plus modeste, plus conforme à ce que suggère l'étendue de la nécropole. Comme plus généralement toute l'histoire plutôt agitée de ces petits microcosmes qu'étaient souvent les cités de la Crète « aux cent villes ». Le problème de la population drérienne reste donc entier.

En ces heures où la France contemporaine mesure toute la difficulté de montrer sa fidélité en fait d'alliances dans un monde devenu planétaire, il est pittoresque de rappeler que l'antiquité grecque n'a pas ignoré ce genre d'affaires ! Déjà !

Henri van Effenterre

La preuve par l'œuf

Le 23 mars dernier, sur *France Inter*, l'émission de Jean-Pierre Coffe : « Ça se bouffe pas, ça se mange » était consacrée à l'œuf.

On y apprenait que les poules pouvaient être élevées suivant différentes modalités et on comprenait que le consommateur avait bien du mal à s'y retrouver dans les différentes appellations : « œufs frais », « fermiers », « gros œufs », « provenant de poules élevées au sol », « en plein air », « en libre parcours » ; seules les trois dernières catégories font réellement référence aux conditions d'élevage des poules : industriel en bâtiment (avec ou sans parcours extérieur)

pour la mention « au sol », à l'extérieur avec abri pour « plein air » (en application à partir de 2003 de la directive européenne 1999/74/CE sur le « bien-être des poules pondeuses », les poules jouissant pendant la journée d'une possibilité ininterrompue de libre parcours en plein air et la densité animale ne devant, à aucun moment, dépasser 2 500 poules par hectare de surface utilisable, soit au minimum 4 m² par poule), ou en « libre parcours » (parcours d'au moins 10 m² par poule). Enfin, cas particulier, les labels rouges correspondent à un élevage au sol avec « parcours herbeux ou de sous-bois » de 5 m² pour chaque poule...

Plusieurs grands producteurs participaient à l'émission et l'un d'entre eux a voulu justifier l'élevage en batteries par le fait qu'on élève en France quelque 60 millions de poules pondeuses qui, si elles devaient disposer chacune de 4 m², occuperaient la moitié du territoire métropolitain¹ (sic).

Même à Saint Trop' en été, chaque Français (et même chaque étranger) dispose de plus de 4 m² pour étendre sa serviette ! Mais, comme le disait mon professeur : « quand la mathématique a tort, c'est que tu t'es gouré ». En effet, 60 millions de fois 4 m² font 240 millions de m², donc je divise « naturellement » par 1 000 pour passer au km² et j'aboutis à l'énormité ci-dessus !

Le plus intéressant, c'est que Coffe, qui d'ordinaire se montre pointilleux sur le moindre additif est apparu peu critique sur le multiplicatif.

Daniel Cote-Colisson

1. 550 000 km², comme chacun sait.

Un studio bien occupé est un studio vide

Parmi les statistiques que publie l'Insee, il y a celles qui concernent le logement, obtenues à l'occasion des recensements de population (et de l'habitat) et par des enquêtes spécifiques conduites tous les 4 ans. Ces données permettent de mesurer, entre autres choses, le degré de sur-occupation de ces logements et sa variation.

Pour déterminer s'il y a sur-occupation, on calcule le nombre de pièces nécessaires au ménage et on le confronte au nombre réel de pièces de son logement. Ce nombre nécessaire, cette norme, est défini en fonction de la taille du ménage et de sa composition. On suppose, cela va de soi, que tout ménage a



besoin d'un pièce de séjour et, si le ménage comporte un couple, que celui-ci doit disposer d'une pièce supplémentaire, même chose s'il comporte un adulte (19 ans ou plus) qui n'est pas en couple.

Ainsi un ménage avec couple sans autre personne doit disposer d'au moins deux pièces. Mais il en est de même d'une personne qui vit seule. De ce fait, toutes les chambres et tous les studios, aussi vastes et confortables soient ces derniers, sont sur-occupés. Pour qu'ils ne le soient pas, il faudrait qu'ils soient vides !

Le rédacteur de la Revue de l'Insee (*Insee Première*, n° 885, février 2003) qui fait le point sur la question, à la suite de l'enquête logement 2002, semble d'ailleurs très conscient de la bizarrerie de cette norme, puisque après avoir écrit « En 2002, 10,2 % des logements peuvent être qualifiés de « surpeuplés »... il ajoute un peu plus loin : « ... Si l'on excepte les ménages d'une personne... la proportion de logements surpeuplés atteint encore 7 % (7,5 % en 1996)... ».

Conclusion : il ne faut plus délivrer de permis de construire pour des studios ou... passer à une norme de sur-occupation plus sensée.

Alfred Dittgen

P.S. René Padieu, qui a lu par-dessus mon épaule, propose une autre solution pour supprimer la sur-occupation : élever des cloisons jusqu'à obtenir le nombre de pièces désiré...

TUTTI-FRUTTI

Du nombre des noms

EN FRANCE, une nouvelle loi va permettre aux parents de choisir le nom de famille de leurs enfants (à partir de janvier 2005), ceci dans un esprit d'égalité des sexes¹. Certains font valoir que cette disposition aurait aussi pour avantage, en ajoutant des matronymes aux patronymes, d'éviter la perte des noms de familles rares et donc la diminution du stock de ces noms. Mais les statisticiens au fait de cette question disent que cet appauvrissement anthroponymique n'est pas à craindre, grâce à l'immigration, qui amène de nouveaux noms. Ainsi, depuis 1900, 350 000 noms auraient disparu, et 800 000 nouveaux seraient apparus grâce à ce phénomène².



Mais, peut-on additionner les « parentonymes » comme on additionne les productions pour le calcul du PIB ? Un nom de famille c'est quelque chose d'unique, qui fait partie de notre patrimoine, comme les œuvres d'art. Si un tableau de Picasso brûlait, il ne serait pas remplacé par celui d'un peintre actuel, aussi, voire plus talentueux. À supposer que le patronyme *Fèvre* disparaisse (le risque est faible) il ne serait pas remplacé par *Smith*, bien que celui-ci ait la même signification.

D'autre part, disparitions et apparitions se situent-elles sur le même plan ? Les noms qui disparaissent, ne disparaissent pas seulement de France (sauf exception), mais de la Terre. Les noms qui apparaissent, n'apparaissent qu'en France et non sur la Terre. Ce ne sont pas des créations, mais des importations. Autrement dit, ces noms viennent augmenter le stock de la France, mais pas celui de l'humanité. Le nom de l'auteur de ces lignes est issu de l'immigration et n'existait pas en France avant que son grand-père paternel n'y arrive. Mais ce nom existait dans un autre pays. Par contre, à la même époque, le patronyme *Traitalhuile* a disparu, non seulement de France, mais de la Terre³.

La réponse à cette question de la variation du nombre de noms de famille n'est donc pas la même selon que l'on adopte un point de vue franchouillard ou mondialiste.

Alfred Dittgen

1. Je signale aux honorables parlementaires soucieux de l'égalité des sexes qui liraient ce papier que la loi actuelle peut aussi être en défaveur des hommes. En effet, le Code civil n'autorise le mariage des hommes qu'à partir de 18 ans, alors que les femmes peuvent convoler dès 15 ans.

2. Chiffres cités par l'hebdomadaire *La Vie*, n°2989 du 12 au 18 décembre 2002.

3. Voir : Myriam Provence, « Mort d'un patronyme », in J. Dupâquier et D. Kessler, 1992, *La société française au XIX^e siècle*, Fayard.

Joyeuse inflation

En février 2003, contrairement aux mois précédents et aux années passées, les prix en France ont beaucoup augmenté : de 0,7 %. Un tel taux maintenu sur une année conduirait à un accroissement de près de 9 %, ce qui est beaucoup. Personne ne se réjouit de ce chiffre, ni les journalistes qui l'annoncent, ni les politiques qui le commentent, ni les consommateurs qui le subissent. Pourquoi ? Parce qu'un renchérissement des prix diminue le pouvoir d'achat. Cela va de soi. Voire.

À la même époque et depuis quelque temps les prix de l'immobilier flambent. Or cela fait l'objet de titres du genre : « L'étonnante vitalité du marché du logement fait encore monter les prix », ou mieux : « Le marché immobilier parisien affiche une santé insolente ». Ces deux titres sont du *Monde* (20 mars 2003), mais cette présentation positive des choses, ici en employant les mots *vitalité* et *santé*, est générale.

Évidemment, on peut dire qu'un prix qui augmente, s'il fait le malheur de l'acheteur, fait aussi le bonheur du vendeur, et qu'en ce qui concerne le logement - contrairement aux biens et services courants - on privilégie le vendeur. Mais pourquoi ? Le logement peut certes être un investissement, dont on attend que la valeur augmente, comme celle des actions ou des œuvres d'art. Mais il est d'abord une nécessité, un bien plus essentiel que le yaourt goût coca cola (ça existe, si, si...) ou le dernier modèle Nike. Personne n'est obligé d'avoir une dame nue de Rubens accrochée au-dessus de son lit, mais tout le monde a besoin d'un logement pour poser son lit.

J'avoue ma perplexité. Alors si un Pénombrien fûté et compatissant ou le beau-frère de sa voisine qui a justement étudié cette question pouvait éclairer ma lanterne, je lui en serais infiniment reconnaissant.

Jean Célestin

Une année à 4 semestres vaut mieux qu'une année à 2

Une étude de l'Éducation nationale (*Le Monde* 25 février 2003) montre que les enfants nés en début d'année réussissent mieux à l'école primaire que ceux nés en fin d'année. Cela n'a rien d'étonnant, car à la rentrée de septembre il peut exister une différence d'une année entre les plus jeunes et les plus vieux, ce qui est considérable à cet âge. Une solution serait de faire plusieurs rentrées, par exemple, 4 rentrées échelonnées dans l'année selon le trimestre de naissance. On n'aurait alors qu'une différence maximale de 3 mois entre les plus jeunes et les plus vieux. Mais cela demanderait de multiplier les niveaux par 4, autrement dit, d'avoir 4 niveaux de CP, 4 niveaux de CE1, etc., ce qui supposerait que le cycle primaire comporte 20 niveaux, soit en principe au moins autant de classes par école, ce qui ne faciliterait pas la tâche déjà très complexe des instits à classe unique. Ce n'est pas la bonne solution. D'autant plus qu'il faudrait perpétuer ce système au collège, au lycée et jusqu'à l'université.

À l'université justement, l'enseignement par année présente aussi un inconvénient, celui pour un étudiant d'avoir à redoubler une année entière en cas d'échec. C'est pourquoi le système semestriel, pratiqué en Allemagne ou ailleurs, est plus satisfaisant. Il s'agit dans ces cas de semestres *pour de vrai*, c'est-à-dire qui coexistent en permanence, par exemple 4 semestres pour l'équivalent du Deug, dont les enseignements se déroulent sur deux années. Notons en passant que ce système est possible dans une université, où les effectifs par niveau sont sensiblement plus forts que dans une école. Possible mais coûteux, car il nécessite - sinon pour les travaux dirigés, du moins pour les cours magistraux - plus de locaux et d'enseignants.

L'université française a décidé de passer aux semestres. Mais comme elle n'a pas les moyens de les faire coexister simultanément, on s'est contenté de découper chaque année en deux semestres et de faire

des examens de fin de semestre, autrement dit, de faire des semestres *pour de rire*.

Supposons donc un étudiant qui entre à l'université et loupe le premier semestre. Dans le système allemand, il peut recommencer ce semestre immédiatement. Dans le système français, il devrait attendre le début de l'année universitaire suivante. On le fait donc passer au deuxième semestre, à charge de rattraper le premier semestre à la session de septembre, qui comporte normalement des examens pour chacun des semestres - ce qui en pratique est impossible - avec le risque d'échouer à nouveau à ce premier semestre et... de passer au troisième. Je suis confronté depuis peu à ce système kafkaïen...

Un prof perplexe

NOUVELLES

Retraite(s) à Hourtin

DANS le cadre de la 24^{ème} Université de la Communication, Pénombre participe avec les Entretiens de l'Information à une rencontre professionnelle thématique sur « l'utilisation des chiffres dans le dossier des retraites », ainsi annoncée :

« Des expertises prudentes deviennent des vérités absolues ou au contraire, passent à la trappe. À l'heure des décisions gouvernementales, le dossier de la retraite est un véritable cas d'école. Il permet d'analyser, aux différentes étapes d'une réforme, le rôle des chiffres. Sont-ils pris en otage ? Par qui et pourquoi ? Menée en partenariat avec l'association Pénombre et le journal *La Croix*, une réflexion sur les rapports entre les médias, les partenaires sociaux et les responsables politiques. »

Cette rencontre aura lieu à Hourtin (Gironde), le 26 août prochain, de 9h30 à 11h30 et sera animée par Francis Laffon, journaliste à *L'Alsace*. Le journal *La Croix*, représenté par François Ernenwein, rédacteur en chef, publiera le même jour dans un dossier préparatoire le point de vue des invités de cette rencontre et celui de Pénombre.

B. A. de C.

Voir le site : <http://www.crepac.com/hourtin.asp>

Comptes pour petits et grands (1)

On trouvera, dans cette « méthode d'apprentissage fondée sur la langue et le sens », beaucoup de matière pour enrichir le débat sur les mots et les nombres. (Voir extrait dans la « Rubrique du compteur »). En particulier, une réflexion approfondie, nourrie d'une expérimentation vécue dans des classes primaires (CP et CE1), qui montre comment faire ce travail sur la langue et le sens du nombre, pour ne pas « rater » le rapport des enfants aux mathématiques ! Je suis convaincue que c'est bien dès ce niveau là qu'il faut repenser l'apprentissage de cette discipline. Peut-être un professeur des écoles, membre de Pénombre, pourrait nous en dire davantage ?

C'est l'auteur, Stella Baruk, qui m'a fait connaître Pénombre, et ce n'est pas un hasard...

Karin van Effenterre

(1) S. Baruk, *Comptes pour petits et grands*, Magnard, 2003, 2 tomes.

COURRIER

CETTE perle du *Monde*, à propos des manifestations d'enseignants du 19 mai : il y a eu entre 434 000 et « plus de 800 000 » manifestants (annoncé en titre et repris dans l'article). On devine d'où viennent les 434 000. On a manifesté dans toute la France, or, sans doute, la gendarmerie de Castres a-t-elle estimé les manifestants dans sa ville à 1 000, alors que les organisateurs en voyaient 1 500. Alors qu'à Paris, la fourchette devait se situer entre 300 000 selon la police, et 500 000 selon les syndicats. Évidemment, quand on somme Castres, Villedieu-les-Poëles, Toulouse et Paris...

Ceci dit, pourquoi le chiffre haut est-il tombé « pile », lui ? Risquerais-je une explication ? Les chiffres des organisateurs sont toujours considérés comme exagérés, il est donc probable que *Le Monde* n'a pas hésité à les transformer en « plus de 800 000 ». Par contre, que faire des chiffres de la police ? Descendre 434 000 à 400 000 ? Le plus logique, mais difficile, pour un journal quand même positionné à gauche, de minimiser ces manifestations. Les monter

à 500 000 ? C'est quand même un peu sauvage comme arrondi, et *Le Monde* sentait venir l'accusation de partialité... Ah si seulement la somme des chiffres policiers avait été 389 500, l'arrondi à 400 000 se serait fait sans difficulté. Qu'il est difficile d'être de gauche, impartial, et cohérent avec les arrondis...

J'aurais peut-être tenté « au moins 400 000 selon la police, les organisateurs annonçant plus de 800 000 ».

Fabienne Vansteenkiste
(24 mai 03)

« Histoire belge ». Je me procure régulièrement le livre « l'État du monde » publié par les éditions « La Découverte » et je le consulte chaque fois que je ressens le besoin de contrôler une information entendue à la radio ou à la télévision ou lue dans la presse. Ce qui me procure parfois des surprises ! Entre autres renseignements passionnants y figure un tableau donnant l'indice de « développement humain » calculé à partir de données économiques, démographiques et socioculturelles dont le « taux brut de scolarisation » calculé à partir des taux de scolarisation aux niveaux primaire et secondaire. Et là, surprise, on trouve pour la Belgique un taux de 109 %. Les redoublants adultes seraient-ils plus nombreux dans ce pays, à moins qu'il y ait plus d'enfants précoces en bas âge dans le primaire ? Je n'ai pas trouvé d'explication dans le document et je serais heureux qu'un spécialiste pénom-brien puisse m'éclairer.

Note : à vrai dire, la Belgique n'est pas le seul pays pour lequel s'observe ce phénomène et l'Australie va même plus loin avec un taux de 116 %, mais je n'ai pu résister au plaisir du titre « histoire belge ».

J. Barrault
(29 mai 03)

Je veux seulement féliciter la rédaction de *Pénombre* pour son dernier envoi. On me susurre que je manque d'esprit critique ou de compétence contestataire quand je rencontre de la belle ouvrage... Cela doit être malheureusement vrai, puisque j'avoue n'avoir rien compris à la page cinq, entièrement dévolue à Monsieur F. Jésus et ses jongleries numérolologiques (ou bien cabalistiques ?).

Je me demande encore ce que cette prose que l'on sent vengeresse, et destinée à susciter chez le lisant un taux élevé d'adrénaline, vient faire dans notre belle Lettre, sans être accompagnée d'un mode d'emploi ou d'un algorithme de décryptage, hormis les éléments nécessaires au calcul de l'âge du signant, à plus

ou moins un an près, information dont l'importance m'échappe totalement.

Christian-Pierre Enlart
(30 mai 03)

« Barres symboliques ? ». En février 2002, je m'étais intéressé au traitement du (sic) « chiffre de la délinquance » par les médias de presse. Une chose m'avait frappé, le fait que tous ces médias sans exception, de *L'Humanité* au *Figaro* en passant par *Le Parisien*, *Le Monde*, *La Croix*, *Libération* et autres, tous donc nous parlèrent du « franchissement » de « la barre symbolique des quatre millions de délits ».

Et bien, le croiriez-vous ? Aucun n'a évoqué en janvier 2003 le fait que le nombre des crimes et délits est passé en dessous de la « barre symbolique » en question. D'où la question : les « barres symboliques » ne se franchissent-elles que dans un seul sens ?

Olivier Hammam
(2 juin 03)

« Marche des fiertés... ». « Et, c'est un succès incontestable, près de 500 000 personnes selon la police, et 700 000 selon les organisateurs, ont participé à la marche. Record atteint » pouvait-on lire dans *Le Monde* du premier juillet dernier.

Trois heures de défilé en observant son passage en un point donné situé à mi-chemin, sur un parcours unique, avec de nombreux chars multicolores séparés par des centaines de manifestant(e)s et de grands espaces vides, feraient donc 5 à 700 000 manifestant(e)s selon la belle unanimité de toute la presse écrite, radio et télé.

On doit alors se souvenir de la dense manifestation du 1^{er} mai 2002, environ sept heures de défilé en chaque point d'observation de trois parcours parallèles, soit l'équivalent de vingt heures de passages cumulés. Elle fut chiffrée à 400 000 personnes par la police et un million par les organisateurs. Celle du 25 mai dernier, en défense du système de retraite, encore sur trois parcours parallèles cumulant plus de quinze heures de passages, donnait lieu à des évaluations comparables. Effectivement, assister à un défilé assez dense sur une grande artère parisienne correspond au passage d'environ 50 000 personnes à l'heure (14 à la seconde).

Reste à comprendre le chiffrage unanimement élevé de la marche des fiertés lesbienne, gay, bi et trans. Et à se réjouir du soutien dont bénéficie cette cause...

Jee Aïresse
(2 juillet 03)

CE NUMÉRO CONTIENT

ÉDITORIAL		
Palmarès et classements		1
OPINION ET POURCENTAGES		
L'opinion fait-elle l'opinion ?	R. Padiou	2
80 % ? C'est magique !	J.-M. Renouard	3
LA RUBRIQUE DU COMPTEUR		
Ma fois, c'est la dernière fois...	B. Aubusson de Cavarlay	4
Encore plus	R. Padiou	5
Une fois encore	F. Pradel de Lamaze	6
Il ne faut jamais dire jamais plus	B. Aubusson de Cavarlay	7
Cinq fois sept, ça fait combien d'additions ?	Stella Baruk	7
BRÈVES		
A propos d'argent	A. D. et Réserve Fédérale	7
DOSSIER « PALMARÈS : COMPARAISON N'EST PAS RAISON »		
LA VILLE LA PLUS...		
Qui veut noyer son chien...	F. Dixmier	8
Corrélation et causalité	M. Leclair	9
LE PAYS LE PLUS...		
Problème de synthèse de classements	A. Gély	10
Développements sur le classement du développement	J. Célestin	10
La France : deuxième ou douzième sur quinze ?	A. Gély	12
La santé, ça peut se mesurer...	A. Dittgen	13
LES HOMMES ET LES FEMMES LES PLUS...		
Un palmarès des grands hommes européens ?	A. Gély	14
Les chiffres, arbitres de la guerre	M. Leclair	15
LES RAISONS DES COMPARAISONS		
Les palmarès, un business rentable, une affaire sérieuse	F. Pierru	16
Le vrai palmarès de Pénombre : les articles les plus visités en 2002		18
DENSITÉ DES HOMMES ET DES POULES		
L'éphore et l'éphèbe	H. van Effenterre	18
La preuve par l'oeuf	D. Cote-Colisson	19
Un studio bien occupé est un studio vide	A. Dittgen	19
TUTTI FRUTTI		
Du nombre des noms	A. Dittgen	20
Joyeuse inflation	J. Célestin	21
Une année à 4 semestres vaut mieux qu'une année à 2	Un prof perplexe	21
NOUVELLES DE PÉNOMBRE		16
Retraite(s) à Hourtin	B. Aubusson de Cavarlay	22
Comptes pour petits et grands de Stella Baruk	K. van Effenterre	22
COURRIER DES LECTEURS		23

Un poème de Li Po est proposé (page 2) et un texte de Raymond Devos (page 7). Les dessins sont de Michel Lorcy (pages 4, 6, 11, 14, 16, 19 et 20). Les illustrations sont faites à partir d'une gravure de A.B. Frost pour Phantasmagoria de L. Carroll, 1869 (page Une) et de Les Conifères, présenté par Le Clan de la Cagnée, Ed. Scouts, Louvain, 1936 (pages 2, 8 et 18).

Un oubli pour le numéro 33 : Les infographies des pages 16, 17, 18 et 19 proviennent de L'Argentine pour Tous, de Louis Gros aux Editions Albin Michel, 1932.

Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude



Conseil d'administration : Bruno Aubusson de Cavarlay (président), Jean-René Brunetière, Alfred Dittgen, Françoise Dixmier (secrétaire), Karin van Effenterre (trésorière), France-Line Mary-Portas, Lise Mounier, René Padiou (vice-président), Jan Robert Suesser.

Conseil élargi : François Beck, Claudie Baudino, Daniel Cote-Colisson, Michelle Folco, Gabriel Gosselin, Annie Kensey, André Kuhn (responsable du site internet), Nicolas Meunier, François Pradel de Lamaze, Alain Tripiet et les membres du conseil d'administration.

Lettre Blanche - Groupe éditorial : Bruno Aubusson de Cavarlay (directeur de la publication), Daniel Cote-Colisson, Alfred Dittgen (rédacteur en chef), Lise Mounier, Nicolas Meunier, René Padiou, François Pradel de Lamaze, Jan Robert Suesser ;

Contrôle éditorial : Bessie Leconte ; **édition internet** : Baptiste Viredaz.

Adresse postale : Pénombre, B.P. 87, 75222 Paris Cedex 05

Site internet : <http://www.penombre.org>

Courriel : redaction@penombre.org

Tirage : 2000 exemplaires